

Le mentorat entrepreneurial pour accélérer et sécuriser la croissance de son entreprise

L'*Institut du mentorat entrepreneurial (IME) est une initiative de la CCI Paris Ile-de-France dont je suis à l'origine et destinée à contribuer à l'augmentation du nombre d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) en France. Son objectif ? Accélérer et sécuriser la croissance des PME.*

Plus des deux tiers du tissu économique de la France sont aujourd'hui constitués d'entreprises de moins de 10 salariés... Le constat est clair : une fois créées, les PME peinent à grandir ! Or, les PME sont le « fer de lance » de l'économie française : elles sont génératrices d'emplois et peuvent devenir les entreprises dont la France a besoin pour son rayonnement international.

Confrontées à des problématiques très spécifiques, ces PME ont besoin d'un programme adapté aux effets de la croissance.

Dès 2006, la *Chambre de commerce et d'industrie de Paris* (devenue depuis *CCI Paris Ile-de-France*) a décidé, sur ma proposition, d'engager une réflexion sur le renforcement de ses dispositifs d'appui afin de permettre aux dirigeants de PME non seulement d'assurer la pérennité de leurs activités mais aussi de les développer et de vivre leur essor en toute sérénité.

Ainsi, l'*Institut du Mentorat Entrepreneurial (IME)*, inauguré en 2008, a été l'une des premières réponses à ce véritable enjeu économique pour notre pays : aider les PME à réussir leur croissance.

Inspiré du « mentorat d'affaires » québécois³, le « mentorat entrepreneurial » se démarque par les points suivants :

- c'est une relation entre deux entrepreneurs, entre pairs,
- les deux entrepreneurs sont tous les deux en activité dans leur entreprise,
- ils sont tous les deux concernés par les problématiques de l'hyper croissance.

Dominique Restino

drestino@cci-paris-idf.fr

Entrepreneur, D. Restino est Membre élu de la *CCI Paris Ile-de-France*, Délégué du Président en charge de la Création, du Développement et de la Transmission des entreprises, Premier vice-président de la *CCID Paris*. Référent Québec au sein de la *CCI Paris Ile-de-France*, à l'origine de « Québec d'Invité d'Honneur » au Salon des Entrepreneurs 2009, il est Membre associé du *Cercle des Dirigeants d'entreprises franco-québécois (CDEFQ)*. Il est aussi Président de l'*IME France*¹ et Président Fondateur du *MoovJee*².

EN BREF, L'IME C'EST QUOI ?

L'IME est exclusivement dédié aux entreprises en forte croissance et intervient « en aval » des dispositifs d'aide à la création d'entreprise et de la première phase de leur développement.

Il met leur dirigeant (mentoré) en relation avec des entrepreneurs chevronnés ayant à leur actif une réussite entrepreneuriale majeure (mentors). J'aime à dire que « *C'est l'expérience de la croissance au service de la croissance !* ».

LA RELATION MENTORALE, UNE RELATION AVANT TOUT HUMAINE

Il s'agit par conséquent d'une relation entre pairs, avec un véritable « effet miroir ». Les deux parties peuvent confronter leurs idées, leur vision, et ce, dans le cadre d'une écoute bienveillante et constructive.

(1) IME France : Association Française des Instituts du Mentorat Entrepreneurial - <http://www.af-ime.fr>

(2) MOOVJEE : Mouvement pour les Jeunes et les Étudiants Entrepreneurs - <http://www.moovjee.fr>

(3) Le mentorat d'affaires québécois : le mentor est une personne d'expérience ayant eu du succès en affaires et ayant des qualités interpersonnelles remarquables. Il accepte d'accompagner bénévolement un entrepreneur ou le principal dirigeant d'une entreprise dans ses relations d'affaires, pour la création et le premier stade de développement de ses activités.

Loin de toute ingérence dans la gestion de l'entreprise de son mentoré, le mentor lui pose des questions et l'aide à ouvrir son champ de réflexion. Au final c'est le mentoré qui prend seul les décisions. Le mentor n'a pas le droit d'investir dans l'entreprise de son mentoré pendant les deux années qui suivent la fin de la relation mentorale, évitant ainsi tout conflit d'intérêt.

Un chef d'entreprise est concentré sur son métier, limité très souvent à un secteur d'activité. Le fait de pouvoir découvrir et comprendre d'autres problématiques est très enrichissant : ce constat vaut autant pour le mentor que pour le mentoré !

La relation mentorale est encadrée par des engagements réciproques et un processus d'évaluation. Le dispositif d'accompagnement est proposé aux entrepreneurs sur une période de 12 à 18 mois.

UNE EFFICIENCE PROUVÉE ET ÉPROUVÉE !

En moins de six ans, plus de 130 entrepreneurs ont été mentorés. 99 % des entreprises accompagnées sont encore en activité et ont généré plus de 1 680 emplois, avec une croissance globale de leur chiffre d'affaires supérieure à 50 %.

UN PROGRAMME QUI SE DÉPLOIE PROGRESSIVEMENT DANS TOUTE LA FRANCE

Dès la fin 2009, au vu des premiers résultats de l'IME Paris, l'État a demandé à la *Chambre de commerce et d'industrie de Paris* d'envisager le déploiement de ce programme en régions.

En novembre 2011, l'*Association Française des IME (IME France)* a été créée par quatre membres fondateurs : CCI Paris, CCI Région Nord de France, CCI Nantes St-Nazaire, EY (*Ernst & Young*), avec pour objectifs de :

- transférer aux CCI de grandes métropoles un programme coordonné, homogène et structuré,
- constituer une communauté d'entrepreneurs « mentors » au niveau national,
- donner une visibilité nationale à l'IME.

L'*IME France* est inauguré le 30 novembre 2011 et les premiers IME en régions voient le jour : Lille (CCI Région Nord de France), puis Nantes (CCI Nantes St-Nazaire). D'autres IME sont attendus très prochainement dans d'autres grandes métropoles françaises.

L'INSTITUT DU MENTORAT ENTREPRENEURIAL : UN CADRE DE RÉFÉRENCE AU NIVEAU NATIONAL

Enfin, étape importante pour le mentorat entrepreneurial : le 24 janvier 2013, le Ministère du redressement productif a apporté une reconnaissance officielle à l'IME France. Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif, Fleur Pellerin, Ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'Économie Numérique et moi-même avons signé la **Charte Nationale du Mentorat Entrepreneurial**.

Cette Charte est désormais le cadre de référence national pour tout organisme, public ou privé, souhaitant mettre en place un programme de mentorat entrepreneurial destiné à d'autres cibles.

L'ENTREPRENEUR AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE !

Dès sa conception, l'IME a voulu réunir autour de la table les principaux acteurs du développement économique : *Oséo*, *CDC Entreprises* ainsi que des organismes privés (*EY*, *Réseau entreprendre*, etc.). Cette vision de l'accompagnement de l'entrepreneur a permis de suivre les entrepreneurs qui, après avoir passé les premières étapes du développement de leurs activités, se trouvaient démunis face à des problématiques jamais traitées de façon formalisée.

L'IME a donc innové en ce sens et contribué, non seulement à favoriser la croissance de la PME et sa transformation en ETI, mais aussi à préfigurer une nouvelle vision de ce que doit être l'accompagnement de l'entrepreneur tout au long de la vie de son entreprise.

Pour en savoir plus : <http://www.af-ime.fr>

Contact : srey@af-ime.fr